

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 163 Subvention (15 000 euros) et avenant à convention avec l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à convention avec l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire, 45, rue Berzélius (17^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant 15 000 euros est attribuée à l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (5101/2016_00375) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO